

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EvRP)

Analyse a priori et DUER

CODE : F-RP-DUP

Public : Tout salarié amené à participer à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels.

Prérequis

Idéalement avoir suivi la formation gratuite en ligne, proposée par l'INRS : « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »

Effectifs : De 4 à 10 personnes maximum

Durée : 21 heures (3 jours, non consécutifs)

Démarche

En amont : État des lieux (analyse de la demande, mobilisation des acteurs)

Accompagnement à la mise en place de la lettre de mission

En aval : Transformation des situations de travail, évaluation des résultats

Méthodes pédagogiques

Alternance entre formation théorique, apprentissage et exercices d'application.

Les exercices d'application concernant l'analyse des accidents de travail se feront sur les situations réelles de travail de l'entreprise ou de l'établissement. L'objectif est d'être au plus près de la réalité et du contexte de l'entreprise ou de l'établissement.

Méthodes d'évaluation

Évaluation formative : seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et reconnus aptes à mettre en œuvre se verront délivrer une attestation de fin de formation.

Les formateurs de SOLIMAGO Conseil et Formation possèdent les qualifications requises pour dispenser cette formation

L'évaluation des risques professionnels est une étape essentielle de la prévention : elle constitue le socle de la démarche Santé-Sécurité de l'entreprise et est rendue obligatoire par la réglementation (Décret n°2001-1016, renforcé par la Loi n°2021-1018 du 2 août 2021).

Cette formation est destinée à donner aux salariés de l'entreprise les compétences méthodologiques nécessaires pour réaliser l'évaluation des risques professionnels au sein de leur entreprise.

Objectifs

- Préparer et engager la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels dans le respect des bonnes pratiques du réseau prévention
- Conduire et mettre en œuvre la démarche EvRP

Contenu

Pour les formations en intra-établissement, seront effectuées :

- **Une visite de l'entreprise**
- **La mise en place d'un comité de pilotage et d'un ou plusieurs groupes de travail, ainsi qu'une demi-journée d'information et de présentation de la démarche.**

1. Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques
 - Le cadre légal et institutionnel de la prévention des risques professionnels
 - Les conséquences des risques dans l'entreprise : la santé, le travail, la performance
 - Les processus d'apparition des risques professionnels
 - Les notions d'accident de travail, accident de trajet et de maladie professionnelle
2. Évaluer les risques de son métier, Réaliser le document unique d'EvRP
 - Méthodologie de la démarche EvRP en 5 étapes
 - Détermination des unités de travail et préparation de la démarche
 - Choix des méthodologies d'identification des risques
 - Identification des risques
 - Classement des risques
 - La réévaluation des risques et la mise à jour
3. Déterminer les mesures de préventions et établir le plan d'action
 - Les 9 principes de la prévention et actions
 - Les critères de choix entre les améliorations proposées
 - Établissement d'un plan d'action
 - Suivi et évaluation des mesures

2022/PG/F-RP-DUP V2